

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A M. BIOJOUT

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines  
N° 2021-A- 3

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☞ Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales,
- ☞ Vu le décret n°89-677 modifié du 18/09/1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, en mon absence, pour assurer en mes lieu et place, la représentation de l'autorité territoriale au conseil de discipline de GrandAngoulême du 22 janvier 2021 à 14h00.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, est chargé d'assurer, en mon absence, la représentation de l'autorité territoriale au conseil de discipline de GrandAngoulême du 22 janvier 2021 à 14h00.

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Eric BIOJOUT et à Monsieur le directeur général des services.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le 11 janvier 2021

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **15 janvier 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **15 janvier 2021**